

TRAIL DES 6 BURONS

RÈGLEMENT EDITION 2024

Juin 2024

1 ORGANISATION

L'ASSOCIATION VIE ET MONTAGNES organise le 10^{ème} trail des 6 burons le samedi 24 août 2024. Se déroulant dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et sur le grand site du Puy Mary, volcan du Cantal.

Les participants doivent *respecter le code de la route* lorsque le parcours emprunte ou traverse les voies de circulation. Certaines sections de tracés proposées sont situées dans des zones d'estive. Ce sont des zones très sensibles avec des traversées de troupeaux. Il est demandé la plus grande vigilance aux coureurs et randonneurs, de contourner si besoin les troupeaux. Il est demandé d'emprunter les passages créés pour éviter l'ouverture des clôtures ; en cas d'impossibilité de franchissement il est demandé aux participants de bien refermer les passages derrière eux de bien refermer les clôtures si nécessaire.

Suivant les conditions météorologiques, les participants sont conscients de la possibilité de parcourir des chemins boueux, du risque de brouillard ou de vent ou de conditions météorologiques très défavorables (l'organisation s'autorise à modifier les parcours initiaux ou à utiliser un parcours de repli).

Tous les départs et arrivées se font : **place du monument à RIOM ES MONTAGNES** avec possibilité d'accéder aux douches.

LE TRAIL DES 6 BURONS se décline en : **1 randonnée pédestre, 1 randonnée VTT, 3 courses pédestres trail et 1 course enfants.**

2 LES ÉPREUVES

Rando pédestre + car

- **17 km.** Départ le 24 août à 9h en car depuis la place du monument (parking du cinéma à confirmer) à Riom ès Montagnes. Le départ est donné depuis le bourg de Cheylade le retour en randonnées.
- Épreuve non chronométrée
- **Le certificat médical n'est pas demandé pour la randonnée pédestre**

RANDO VTT

- **40 kms** Départ le 24 août à **8h30** place du Monument à Riom-ès-Montagnes
- Épreuve non chronométrée
- **Le certificat médical n'est pas demandé pour la randonnée VTT**

LES TRAILS

L'Eliau Tour

- **Course pédestre de pleine nature, de 13km** pour environ 400m de D+
 - Ouverte à tous les licenciés ou non (avec certificat médical) **âgés de 16 ans révolus (cadets)**.
 - Le départ est fixé le Samedi 24 août 2024 à **11h00** depuis la place du monument à Riom ès montagnes
- 1 ravitaillement La Rodde

Le Trail de la GENTIANE

- **Course pédestre de pleine nature de 27 km** pour environ 800m de D+.
 - Épreuve ouverte à tous, Licenciés ou non, (avec certificat médical) **âgés de 20 ans révolus (espoir)**.
 - Le départ est fixé le Samedi 24 août 2024 à **9h30** depuis la place du monument à Riom ès montagnes
- 1 ravitaillement Apchon
- Une barrière horaire est prévue à mi parcours (Apchon) et fixée à 12h30.

Les 6 BURONS

- **Course pédestre de pleine nature de 75 km** pour environ 3000m de D+. Individuel ou en relais de 2 ou 3.
- Épreuve ouverte à tous licenciés ou non (avec certificat médical) **âgés de 20 ans révolus**.
- **Le départ est fixé à 6h Place du Monument à Riom-ès-Montagnes pour les Solos et 7h00 pour les duo et trio.**
- Briefing de course le vendredi à 19h30 sous le chapiteau du repas place du monument.
- Seront placés sur le parcours **7 ravitaillements**

trois barrières horaires pour les solo :

- La Gravière : 11h30
- Le Pas de Peyrol, 13h45
- La Font Sainte : 17h30

trois barrières horaires pour les duo et trio :

- La Gravière : 12h00
- Le Pas de Peyrol, 14h15
- La Font Sainte : 17h45

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les coureurs doivent repartir des postes de contrôle **avant l'heure limite fixée**.

Tout coureur **mis hors course** et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, **sous sa propre responsabilité et en autonomie complète**, sachant que le débalisage peut être effectué par les serre-files.

LA COURSE ENFANTS

- **Inscriptions de 13h45 à 14h30** Place du Monument à Riom-ès-Montagnes (gratuit)
 - Départ le 24 août à **15h au Gymnase** à Riom ès Montagnes. **Départ groupé à 14h30 et sous la responsabilité des parents pour se rendre au gymnase.**
 - **Tour de 380 mètres** environ autour du gymnase. Le nombre de tours à effectuer dépend de la catégorie d'âges :
 - Baby-athlé – 2018 : 1 tour
 - Eveil- athlé 2015-2016-2017 : 2 tours
 - Poussins 2013-2014 : 3 tours
 - Benjamins 2011-2012 : 4 tours
 - Minimes 2010-2009 : 5 tours.
- Épreuve non chronométrée mais avec un classement en fonction de l'arrivée.
Une autorisation parentale est obligatoire pour chaque enfant (à remplir sur place).

3 RÈGLEMENT DES RELAIS

- Les relais de 2 ou 3 coureurs sont dits "à la carte"
- Les coureurs empruntent le parcours 74km du trail long, comme les coureurs solo
- barrières horaires : cf ci-dessus
- Les coureurs sont libres de se relayer à chaque point de ravitaillement, autant de fois qu'ils le souhaitent
- Un même coureur peut donc faire plusieurs segments, toutefois chaque coureur doit effectuer au moins un segment
- L'équipe termine les 400 derniers mètres ensemble
- Le but étant de donner accès au grand parcours à des coureurs de différents niveaux, ainsi que de proposer une approche tactique ludique pour ceux qui souhaitent viser la performance.
- La liste des points relais, ainsi que des formules conseillées de relais sont disponibles sur le site internet de la course, avec les positions GPS précises de chaque point de relais (parcours 2024 modifié, la page sera mise à jour)
- Un seul dossard est fourni à chaque équipe, il fait office de "bâton relais". Les coureurs doivent se le transmettre à chaque relais, et le porter de façon visible pour le pointage.
- Il n'y aura pas de chronométrage intermédiaire en raison des multiples points possibles de relais, seul le temps total de l'équipe compte
- Il n'y a pas de navette pour acheminer les coureurs sur les points relais, il faut s'organiser entre coéquipier pour rejoindre les points relais en temps et en heure (attention, les routes

du Cantal, ce n'est pas la nationale, il faut parfois du temps pour faire quelques kilomètres, soyez prévoyants)

- Les véhicules doivent être garés correctement et ne pas empêcher la circulation, sous peine de disqualification de l'équipe

4 CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour valider son inscription, le coureur devra fournir, conformément à la législation en vigueur, soit :

- **un certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, **datant de moins d'un an à la date de la compétition**. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- **une licence FFA** ou un « **Pass' J'aime Courir** » délivré par la FFA. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)
- une licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

On parle ici par exemple de la licence UFOLEP.

- **ATTENTION Les licences Course d'Orientation ou Triathlon ne sont plus acceptées depuis 2020 !**

5 INSCRIPTION

Les inscriptions et l'envoi de la copie de la licence ou du certificat médical doivent se faire en ligne via le lien sur le site Internet partenaire **KLIKEGO, sur place** (la veille pour le 75km ou le jour même pour toutes les épreuves) ou **par courrier** adressé à **Association VIE ET MONTAGNE, ComCom du Pays Gentiane, avenue de la gare 15400 RIOM ES MONTAGNES.**
Numéro de Tél. : 06.78.17.53.73.

Droit d'engagement :

- Les 6 burons : 40 €
- Relais 2 : 50 €
- Relais 3 : 60 €
- L'elian Tour Trail 13km : 15 €
- La Gentiane trail 27 km : 20 €
- Rando VTT 40 km : 15 €
- Bus + Rando Pédestre : 15 € ce tarif comprend le Bus et la randonnée (dans la limite des places disponibles)

6 RÉSERVATION DU OU DES REPAS

- SAMEDI MIDI (village de course) 16 €

7 ANNULATION INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être faite par **courrier recommandé uniquement**. La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes. :

- **Accident, maladie grave ou décès du coureur lui-même.**
- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant le **conjoint ou concubin, ses ascendants au premier degré, ce dans les 30 jours précédant la manifestation.**

En cas de maladie grave ou d'accident du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre indication de participer à la course. Toutes autres causes d'annulation doivent être justifiées par un certificat médical délivré par l'autorité compétente.

Conditions d'indemnisation : Toute demande de remboursement doit nous parvenir accompagnée du certificat médical ou décès, au plus tard **le 20 août 2024**.

En cas d'accident, maladie ou décès, **la semaine qui précède la course, les demandes seront traitées dans le mois qui suit l'épreuve**. En cas de demande d'annulation, le remboursement des droits versés à l'inscription se fera moyennant, **une retenue de 5€ pour frais de dossier**.

8 EQUIPEMENT

Matériel obligatoire, pour le TRAIL DES 6 BURONS SOLO :

- **Gobelet personnel** type éco-tasse pour les ravitaillements. Pour une démarche éco responsable, il n'y aura pas de gobelets sur les tables de ravitaillement.
- **Une réserve d'eau** de 0.75 litre minimum.
- un **coupe vent** imperméable (il peut faire froid sur les crêtes)
- un **couvre chef**
- **Couverture de survie**
- **Sifflet**
- **Lampe frontale** pour les premiers kms
- **Téléphone mobile** (s'assurer qu'il soit bien chargé avant le départ, avec le numéro d'urgence enregistré)

Matériel obligatoire, pour le TRAIL DES 6 BURONS RELAIS

- **Gobelet personnel** type éco-tasse pour les ravitaillements. Pour une démarche éco responsable, il n'y aura pas de gobelets sur les tables de ravitaillement.
- **Couverture de survie**
- **Sifflet**
- **Lampe frontale** pour le premier relais
- **Téléphone mobile** (s'assurer qu'il soit bien chargé avant le départ, avec le numéro d'urgence enregistré)
- Pas d'autre matériel obligatoire pour les relayeurs, sauf condition météo difficile

Matériel recommandé :

- **Coupe-vent** ou vêtement contre la pluie
- **Bâtons de marche**
- **Vêtement adapté aux conditions météo** (gants, bonnet en cas de température fraîche, casquette en cas de soleil)

Pas de matériel obligatoire pour les autres trails.

Matériel obligatoire pour les randonnées VTT :

- Casque

9 ACCUEIL ET RETRAIT DES DOSSARDS

Des contrôles inopinés pourront avoir lieu sur les parcours. **Tout contrevenant sera immédiatement mis hors de course.**

Pour l'ensemble des courses, **le dossard sera disposé sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible en permanence et en totalité** pendant la course et par temps de pluie.

Un cadeau de bienvenue sera remis sur les épreuves de trail, ainsi qu'un cadeau finishers aux coureurs solo qui finissent le grand trail.

Le retrait des dossards se fera la veille, dès le vendredi 23 août à 17h pour le grand parcours **sur la place du Monument**

et le samedi 24 août, dès 5h30 sur la place du Monument au Départ.

Le retrait du dossard est soumis à la présentation d'une pièce d'identité.

Tout engagement est personnel. **Aucun transfert d'inscription n'est autorisé** pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne, disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement, sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

10 POSTE DE CONTRÔLE ET DE RAVITAILLEMENT

Des postes de contrôle et de ravitaillement sont répartis le long des parcours. Seuls les coureurs **porteurs d'un dossard visible** auront accès aux postes de ravitaillement. Les positions des points de ravitaillements sont disponibles sur les pages des courses / randonnées VTT sur notre site internet.

Les randonneurs auront également accès à 2 ravitaillements sur le parcours.

Rappel : pas de gobelets jetables sur tous nos parcours

11 SECURITE ET ASSISTANCE MÉDICALE

Le numéro de téléphone sera donné à l'inscription et sur les dossards

Une surveillance médicale sera assurée par un médecin et une association de secouristes avec des postes de secours aux points stratégiques du parcours. L'association Vie et Montagnes se réserve le droit d'instaurer les délais de passage, de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait, à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

12 ABANDON

En cas d'abandon, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalidera son dossard en le récupérant et préviendra les postes de contrôles suivants.

13 PENALISATION – DISQUALIFICATION

En s'inscrivant à l'une des 3 courses, les coureurs s'engagent :

- RESPECTER L'ENVIRONNEMENT TRAVERSÉ
- SUIVRE LE PARCOURS BALISÉ SANS COUPER LES SENTIERS
- NE PAS JETER DE DÉCHETS SUR LE PARCOURS
- NE PAS UTILISER DE MOYENS DE TRANSPORT

Les points suivants constituent un manquement aux règles établies et entraînent une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction :

- PORTER LE DOSSARD AUTRE QUE POITRINE OU VENTRE
- NE PAS POSSÉDER SUR SOI DURANT TOUTE L'ÉPREUVE LE MATÉRIEL OBLIGATOIRE
- REFUSER DE SE SOUMETTRE AU CONTRÔLE ANTI-DOPAGE
- NE PAS PORTER ASSISTANCE À TOUT COUREUR EN DIFFICULTÉ
- REFUSER DE SE LAISSER EXAMINER PAR UN MÉDECIN OU DE RESPECTER SA DÉCISION
- *Laisser une clôture de troupeau ouverte*

14 JURY D'ÉPREUVE

Il est composé

- Du comité d'organisation
- De l'équipe médicale présente sur la course
- Des responsables des postes de contrôle concernés

15 MODIFICATION DES PARCOURS

En cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder, d'arrêter les courses ou de modifier les parcours et les barrières horaires.

16 ASSURANCE RESPONSABILITÉ

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par Vie et Montagnes. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres coureurs de **s'assurer personnellement**. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de **souscrire à une assurance individuelle accident**, couvrant leurs propres risques.

17 ENVIRONNEMENT

PARCE QUE NOUS AIMONS LA NATURE RESPECTONS-LA.

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés. En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade irrémédiablement.

NE JETEZ PAS D'EMBALLAGE NI MOUCHOIR

Respectez la nature et la flore. Cela permettra à tous de profiter pleinement de ce superbe **PARC NATUREL DES VOLCANS D'Auvergne et Grand Site du Puy Mary Volcan du Cantal** et d'y revenir. **Tout concurrent surpris en infraction sera immédiatement disqualifié.**

La démarche éco-responsable se poursuit sur le parcours des 6 burons en demandant à chaque participant de posséder son gobelet personnel (type éco-tasse)

18 CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Seront récompensées :

- les 3 meilleures femmes et les 3 meilleurs hommes au scratch toutes catégories confondues pour les Trails 75 km, 27 et 13 km

- les 3 meilleures femmes et 3 meilleurs hommes M4 et + sur le trail 75 km
- la meilleure femme et le meilleur homme M4 et + sur les trail 27 km et 13 km
M4 : né en 1969 et avant + de 55 ans
- Pour le 13 km juniors : 3 premières filles et 3 premiers garçons

Pour les courses duo et trio :

- relais duo : 1^{er} duo femmes / 1^{er} duo hommes / 1^{er} duo mixte

- relais trio : 1er trio femmes / 1er trio hommes / 1er trio mixte

Courses enfants : 3 premières filles et 3 premiers garçons de chaque catégorie.

Une remise des prix s'effectuera sur le site d'arrivée. Les résultats seront disponibles sur le site internet de l'épreuve dans les jours qui suivent la course.

19 DROIT À L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation de son image.

ASSOCIATION VIE ET MONTAGNES

Le Bureau